

Délibération N° 2016-88

Le Conseil d'administration, en sa séance du 9 septembre 2016,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014 ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation d'une contribution financière au profit du Centre Jacques Cartier abrité par la Fondation pour l'Université de Lyon

Le Conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2 souhaite préalablement obtenir des garanties sur le dispositif mis en place par la Fondation pour l'Université de Lyon visant à contrôler la gestion de la structure abritée *Centre Jacques Cartier France*.

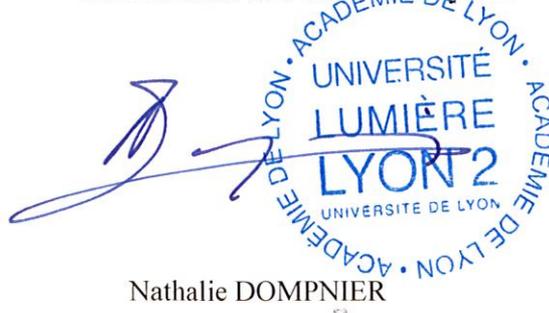
En considération des informations qui seront recueillies, le Conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2 statuera alors, le cas échéant, sur le versement d'une contribution au titre de l'année 2017.

La présente position est approuvée à la majorité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 16
Présents et représentés : 26
Dont :
Pour : 24
Abstentions : 2

Fait à Lyon, le 9 septembre 2016

La Présidente de l'Université Lyon 2



The image shows a blue ink signature of Nathalie Dompnier over a circular official stamp. The stamp contains the text 'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2' in the center, with 'UNIVERSITÉ DE LYON' written below it. The outer ring of the stamp reads 'ACADEMIE DE LYON'.

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.